



Bureau du médecin hygiéniste en chef de l'Î.-P.-É.

---

Plan stratégique 2016-2018



JUSTIFICATION DES  
SECTEURS  
PRIORITAIRES :

- Fardeau important ou grandissant pour le système de santé
- Preuves incontestables que l'intervention aura un impact
- Le BMHC est bien placé pour intervenir
- Temps opportun pour agir
- Possibilités de synergies avec d'autres initiatives
- Pas d'obstacle important en vue

VISION

La santé pour tous les Insulaires.

MISSION

PROMOUVOIR et PROTÉGER la santé des Insulaires et PRÉVENIR les maladies et les blessures en faisant preuve de leadership, en établissant des partenariats et en valorisant l'excellence en santé publique.

VALEURS

**Excellence** – Nous offrons des services de santé publique efficaces et efficaces, tout en misant sur l'amélioration continue de la qualité.

**Équité** – Nous valorisons les approches permettant à tous les Insulaires d'être en santé.

**Utilisation de données probantes** – Nous appuyons les pratiques en matière de santé publique sur des données probantes.

**Collaboration** – Nous valorisons les partenariats, l'engagement communautaire et la confiance.

**Gérance** – Nous prenons les décisions de façon réfléchie, agissons avec intégrité et rendons des comptes.

Le Bureau du médecin hygiéniste en chef est une division du ministère de la Santé et du Bien-être de l'Île-du-Prince-Édouard. Le plan stratégique 2016-2018 du BMHC fait ressortir les priorités de la division en matière de santé publique pour les deux prochaines années, en vue de concrétiser notre vision commune : La santé pour tous les Insulaires.

## CADRE DE PLANIFICATION

Notre cadre de planification stratégique trace la voie vers la concrétisation de notre vision. Trois **pillars** servent de fondement au cadre et visent à orienter la planification stratégique du BMHC au cours des années à venir. Pour chaque cycle de planification (p. ex. 2016-2018), le choix des **secteurs prioritaires** pour chaque pilier est fondé sur une analyse raisonnée qui tient compte de la meilleure façon de procéder pour améliorer la santé de tous les Insulaires. Régulièrement, le BMHC cible et examine des **interventions** qui permettront de faire progresser chaque secteur prioritaire.

Durant le cycle de planification, de nouvelles priorités peuvent émerger. Une analyse raisonnée orientera la décision du BMHC de modifier ou de créer des secteurs prioritaires et des interventions subséquentes.



## 1

## PROMOUVOIR LA SANTÉ DE TOUS LES INSULAIRES

Le Bureau du médecin hygiéniste en chef (BMHC) est chargé de favoriser la promotion de la santé à l'Î.-P.-É. et d'orienter les efforts non seulement sur les comportements individuels, mais aussi sur un vaste éventail d'interventions sociales et environnementales qui permettront aux Insulaires de prendre activement en charge leur propre santé au sein du système de santé et de la collectivité. La promotion de la santé englobe des sujets comme la saine alimentation, l'activité physique, l'arrêt du tabagisme, la consommation responsable d'alcool et les déterminants sociaux de la santé. Les interventions en matière de promotion de la santé comprennent : l'incitation à adopter un mode de vie sain et des comportements sécuritaires; l'établissement de milieux sains et le renforcement de l'action communautaire; la réorientation des services de santé vers la promotion de la santé; et l'élaboration d'une saine politique publique.

Les secteurs prioritaires qui pourraient être examinés pour ce pilier comprennent notamment le renforcement du leadership en matière de mieux-être, l'élaboration de politiques en matière de santé publique, la mobilisation des organismes communautaires et la sensibilisation du public, ou la création d'un programme ou d'un service de promotion de la santé particulier. Les secteurs prioritaires suivants pour 2016-2018 ont été choisis pour le pilier 1.

## SECTEUR PRIORITAIRE 1

Établir une structure de gouvernance pour favoriser le mieux-être à l'Î.-P.-É.

**Justification**

Selon le rapport de 2016 du médecin hygiéniste en chef, intitulé « La santé pour tous les Insulaires », quatre grappes de cas de maladies chroniques, soit le cancer, les maladies cardiovasculaires, les maladies pulmonaires chroniques et le diabète, représentent 70 % de tous les cas de mortalité à l'Île et contribuent considérablement au fardeau de la maladie et de l'invalidité à l'échelle de la population. Le rapport préconise l'exercice d'un leadership dans le secteur de la santé et une gouvernance entre les secteurs pour promouvoir des interventions durables auprès de la population qui visent les causes profondes, ainsi que la priorité à la santé dans toutes les politiques, qui sont des stratégies de promotion de la santé recommandées à l'échelle internationale.

La Stratégie de mieux-être de l'Î.-P.-É. (2015-2017) prévoyait une approche intersectorielle pour favoriser le mieux-être. Alors que cette stratégie arrive à terme, une gouvernance intersectorielle renforcée s'impose pour définir une approche coordonnée visant à atténuer le fardeau des maladies chroniques. La promotion de la santé et du mieux-être a toujours été appuyée par la communauté de la santé publique, qui travaille en partenariat avec un large éventail d'intervenants.

## SECTEUR PRIORITAIRE 2

Intégrer l'élaboration de politiques publiques en santé dans les prises de décisions organisationnelles à l'échelle provinciale.

### **Justification**

Bon nombre de facteurs ayant une incidence sur la santé ne relèvent pas du secteur de la santé. C'est pourquoi l'Organisation mondiale de la Santé fait sien le principe de la priorité à la santé dans toutes les politiques, qui sous-tend l'intégration de l'élaboration de politiques publiques en matière de santé fondées sur des données probantes dans les prises de décisions organisationnelles à tous les échelons de la société. Ce principe aborde tant les facteurs de risque associés aux maladies chroniques que les déterminants sociaux sous-jacents de la santé qui peuvent accroître les risques de maladies chroniques chez les groupes désavantagés. L'un des objectifs du principe de la priorité à la santé dans toutes les politiques est de réduire au minimum l'inégalité en matière de santé : des différences qui sont systémiques, injustes et évitables. Le BMHC doit exercer un leadership afin de favoriser l'adoption de politiques provinciales en matière de mieux-être et jouer un rôle important pour encourager l'élaboration de politiques publiques favorisant la santé à l'extérieur du secteur de la santé, au sein des collectivités et des organismes communautaires ainsi qu'à tous les échelons gouvernementaux.

## SECTEUR PRIORITAIRE 3

Mobiliser les intervenants et sensibiliser davantage la population au mieux-être à l'Î.-P.-É.

### **Justification**

En mobilisant les intervenants autour de l'enjeu du « mieux-être », nous permettons aux personnes concernées de participer activement au processus de planification. Les leçons tirées d'autres initiatives provinciales en matière de mieux-être nous enseignent que les initiatives menées à l'échelle communautaire ont un effet durable. Dans le cadre de leurs fonctions au sein du BMHC, les coordonnateurs des modes de vie sains travaillent en collaboration avec des intervenants communautaires clés pour favoriser les initiatives de promotion des modes de vie sains et faciliter ou soutenir les interventions communautaires. À titre d'exemple, mentionnons l'initiative communautaire L'Île s'engage! (Go!PEI), qui a contribué efficacement au changement des comportements en matière de santé. Ce modèle constitue un moyen de promouvoir les initiatives de la Stratégie du mieux-être.



**SECTEUR PRIORITAIRE 4**

**Améliorer la surveillance des inégalités en matière de santé chez les Insulaires vulnérables**

**Justification**

Selon le rapport de 2016 du médecin hygiéniste en chef, intitulé « La santé pour tous les Insulaires », la répartition inégale de l'incidence des déterminants sociaux de la santé dans différents groupes de la population mène à une inégalité en matière de santé. Les comportements et les résultats liés à la santé sont nettement moins bons chez les Insulaires dont les revenus du ménage sont les plus faibles. L'équité en santé est une valeur du Bureau du médecin hygiéniste en chef puisque la division a à cœur d'explorer des approches permettant à tous les Insulaires d'être en santé. La mesure des inégalités en matière de santé contribue à une meilleure compréhension de l'impact des comportements liés à la santé et des déterminants sociaux de la santé. Cette information est utilisée dans le cadre des travaux intersectoriels sur le mieux-être, notamment pour l'élaboration de politiques publiques en matière de santé ainsi que pour la sensibilisation et la mobilisation du public à l'égard de cet enjeu.

# 2

## PROTÉGER LA SANTÉ DE TOUS LES INSULAIRES

Sous la direction du ministère de la Santé et du Mieux-être, le BMHC est chargé de protéger la santé des Insulaires conformément à la *Public Health Act* (loi sur la santé publique) et à ses règlements. Cela comprend la prévention, la surveillance, l'investigation et le contrôle des maladies transmissibles; l'attribution de permis et l'inspection des services d'alimentation; la promulgation des règlements régissant le tabagisme, les piscines, les salons de bronzage; la surveillance de la santé afin d'appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes; et la gestion des urgences sanitaires.

Les secteurs prioritaires qui pourraient être examinés pour ce pilier comprennent notamment le renforcement de la réglementation, la bonification des programmes de santé publique en prévention et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la prestation des programmes. Les secteurs prioritaires suivants pour 2016-2018 ont été choisis pour le pilier 2.

### SECTEUR PRIORITAIRE 1

Renforcer la *Public Health Act* (loi sur la santé publique) à l'appui des politiques et des pratiques en matière de santé publique.

### Justification

La réglementation encadre le mandat du BMHC et offre la plateforme la plus solide pour protéger la santé des Insulaires. Le BMHC conseille le ministre et les agents publics de manière impartiale sur des questions liées à la santé publique. La législation en matière de santé publique doit conserver une approche proportionnelle en sous-pesant les bienfaits pour la santé publique par rapport aux coûts, y compris la restriction du choix individuel. Pour ce faire, elle est passée en revue régulièrement afin de s'assurer qu'elle reflète les politiques et les pratiques contemporaines en matière de santé publique. Le BMHC a la possibilité de jouer un rôle de leader national en matière de réforme législative en intégrant à la *Public Health Act* (loi sur la santé publique) et à ses règlements un cadre juridique pour les pratiques exemplaires.



## SECTEUR PRIORITAIRE 2

Améliorer les programmes d'immunisation afin de prévenir la propagation des maladies évitables par la vaccination

### **Justification**

Au cours des 50 dernières années au Canada, la vaccination a permis de sauver plus de vies que toute autre intervention sanitaire et elle demeure l'une des plus rentables. L'Î.-P.-É. a été un chef de file en matière d'immunisation, en enregistrant des taux de vaccination supérieurs à la moyenne canadienne pour la plupart des vaccins pour enfants subventionnés par l'État et, plus récemment, en mettant l'accent sur l'immunisation des adultes. Toutefois, des améliorations sont encore possibles au niveau de la vaccination des adultes et des enfants. L'amélioration des programmes d'immunisation cadre avec les objectifs de la stratégie nationale en matière d'immunisation relatifs à la couverture vaccinale et aux réticences à l'égard des vaccins. L'Organisation mondiale de la santé assimile l'hésitation à se faire vacciner à un comportement qui varie selon des facteurs comme la confiance, la complaisance et la commodité.

## SECTEUR PRIORITAIRE 3

Améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes de protection sanitaire

### **Justification**

Les programmes de protection sanitaire doivent sans cesse s'adapter aux changements sociaux et politiques afin de demeurer efficaces et efficaces pour les Insulaires. Il y aurait moyen d'apporter des améliorations à certains programmes de protection sanitaire du BMHC au cours des deux prochaines années. Ceux-ci sont opérationnels et peuvent être modifiés dans le cadre d'un processus d'amélioration continue de la qualité, notamment en s'inspirant des pratiques exemplaires provinciales et nationales.

# 3

## RENFORCER L'INFRASTRUCTURE DE SANTÉ PUBLIQUE

Le Bureau du médecin hygiéniste en chef a besoin d'une infrastructure de santé publique solide pour accomplir sa mission de protection et de promotion de la santé des Insulaires et de prévention des blessures et des maladies. Le renforcement de cette infrastructure nécessite une concentration de tous les instants afin d'assurer que le BMHC est en mesure de réagir aux situations de santé publique courantes aussi bien qu'émergentes. Pour assurer le succès à long terme du BMHC, il est essentiel de recruter et de maintenir en poste un effectif professionnel en santé publique hautement compétent et de veiller à son perfectionnement. L'infrastructure de santé publique à l'Île-du-Prince-Édouard s'étend au-delà du BMHC et comprend également les nombreuses personnes et organisations qui agissent comme partenaires en santé publique.

Les secteurs prioritaires qui pourraient être examinés pour ce pilier comprennent notamment l'amélioration des systèmes de gestion de l'information et des connaissances, l'optimisation et l'harmonisation des ressources humaines, la simplification des politiques et processus, l'amélioration des processus internes et externes de communication, l'élaboration de stratégies et de mesures du rendement, la recherche et l'enseignement, et le renforcement des partenariats en santé publique. Les secteurs prioritaires suivants pour 2016-2018 ont été choisis pour le pilier 3.

### SECTEUR PRIORITAIRE 1

Renforcer les systèmes de gestion de l'information et des connaissances afin de soutenir l'analyse de données et le travail

#### **Justification**

Les technologies de l'information (TI) jouent un rôle de plus en plus important en santé publique à l'échelle mondiale. Les changements que le BMHC et d'autres instances en santé publique un peu partout au Canada ont apportés en vue d'améliorer et d'utiliser les TI ont eu un effet positif sur la santé publique et la santé de la population. C'est encore l'occasion d'aborder les besoins du BMHC au niveau de l'infrastructure de TI, compte tenu de l'expertise et de l'intérêt qui existent au sein de la division, ainsi que la nécessité d'optimiser l'efficacité administrative et d'élaborer l'annexe de données de l'entente multilatérale relative au partage de l'information. Cette priorité s'inscrit dans le cadre des travaux menés en lien avec le programme sur les maladies transmissibles et la Stratégie du mieux-être.

## SECTEUR PRIORITAIRE 2

### Renforcer la capacité des ressources humaines

#### **Justification**

La ressource la plus précieuse du Bureau du médecin hygiéniste en chef est son personnel. Renforcer les processus du BMHC en matière de recrutement, de formation, de gestion du rendement et de planification de la relève est crucial pour le développement et le maintien d'un effectif motivé et compétent de professionnels en santé publique. Les résultats et les recommandations figurant dans le rapport de 2016 du médecin hygiéniste en chef mettent en lumière le fardeau associé aux maladies chroniques à l'Î.-P.-É. qui ne cesse de croître et soulignent la nécessité cruciale pour le BMHC de coordonner une approche provinciale du mieux-être. Il s'agit d'une modification importante de la portée du travail du BMHC, qui exigera une augmentation de l'effectif et une redéfinition des responsabilités divisionnelles. C'est l'occasion de développer et de raffiner nos processus de gestion des ressources humaines afin de nous assurer que notre effectif demeure robuste pour encore de nombreuses années.